

Questions orales

Nous reconnaissons que les projections pour 1989 ne sont pas très bonnes. Cela est attribuable au fléchissement des prix, à la sécheresse et à une série d'autres facteurs. Ce sont toutefois des projections préliminaires. Nous sommes tout aussi inquiets que le député. Je suis heureux qu'il soulève cette question. Nous examinons actuellement la situation avec les provinces; nous l'évaluons. Comme toujours, lorsque des besoins se feront sentir, nous serons là pour y répondre.

• (1140)

M. Harvard: Monsieur le Président, je vais vous dire ce qu'il en est. En Saskatchewan, plus de 8000 agriculteurs font face à la saisie. Dans cette province, les usines de produits alimentaires ferment et les communautés meurent. Une personne quitte la Saskatchewan toutes les 23 minutes. On prévoit que les revenus agricoles baisseront de 100 p. 100 l'an prochain, plus encore qu'au Manitoba. Ma question est celle-ci: Comment le ministre peut-il vider de leur substance les programmes d'aide agricole alors que les agriculteurs perdent leurs exploitations et leurs moyens d'existence?

M. Mazankowski: Monsieur le Président, lorsque les libéraux étaient au pouvoir, en 1984, il y eut 550 faillites. Le chiffre ne sera guère que de 200 cette année, ce qui est encore trop.

Nous annonçons, dans le récent livre vert *Partenaires dans la croissance*, la nécessité de créer de nouveaux programmes de stabilisation et d'assurer la sécurité du revenu. C'est précisément là-dessus que portait la conférence sur l'agriculture de cette semaine. Voilà la voie que nous suivons, le programme que nous voulons mettre sur pied, en consultation avec les provinces et les producteurs.

Quant à savoir si une aide provisoire est nécessaire, c'est une question que nous étudions pour l'instant. Comme je l'ai déjà dit, les agriculteurs savent que ce gouvernement a toujours été derrière eux et qu'il continuera de les appuyer à l'avenir.

* * *

LES PÊCHES

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond—Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Le président des États-Unis s'est prononcé contre les pêcheurs de homard du Canada atlantique. Et dire que le premier ministre est si copain avec le président américain!

Le ministre doit savoir que cette décision va faire perdre 30 millions de dollars par année aux pêcheurs du Canada atlantique pendant les trois prochaines années. Comme nous ne savons pas au juste quelles sanctions pourrait imposer le groupe spécial du libre-échange, à qui a été soumis ce dossier, je demande au ministre de nous dire s'il est disposé à fournir aujourd'hui une indemnisation à ces pêcheurs du Canada atlantique, qui vont subir le préjudice de la décision défavorable prise par le président américain au titre de l'Accord de libre-échange.

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le problème que subissent les pêcheurs de homard de l'est du Canada est un problème causé par le Congrès américain, en particulier par le leader de la majorité démocrate, le sénateur Mitchell, et la délégation du Maine qui ont fait adopter par le Congrès la loi en question, que le président a signée pour des raisons connues de lui.

Nous avons déjà pris des mesures pour faire en sorte que la question soit résolue le plus rapidement possible. Nous avons demandé aux États-Unis d'accélérer la procédure du groupe spécial du libre-échange pour que nous puissions avoir une décision un mois plus tôt que le délai normal. Suivant les estimations, le préjudice subi par les pêcheurs canadiens de homard pourrait se situer autour de 20 à 30 millions de dollars par an.

Pour ce qui concerne la question de l'indemnisation, je regrette de devoir dire qu'il ne s'agit pas d'un préjudice causé par le gouvernement du Canada. Donc, il n'est pas prévu d'indemniser qui que ce soit à ce sujet.

M. Dingwall: Monsieur le Président, pendant la dernière campagne électorale, les ministériels affirmaient avec force que nous aurions un accès garanti au marché américain. En raison de la décision du Congrès des États-Unis, appuyée par le président, la garantie d'accès ne tient plus. La décision concernant les pêches dans l'Atlantique provoque une grave crise qui ne vient qu'ajouter aux nombreux autres problèmes des pêches.

Je suis parfaitement au courant des démarches faites et de la volonté du ministre de s'adresser à un groupe d'arbitrage aux termes de l'Accord de libre-échange pour faire trancher la question. Nous ignorons quelles seront les sanctions. Pour faire montre de bonne foi, le ministre ne croit-il pas qu'il ne serait que juste qu'il s'engage devant la Chambre des communes à accorder une indemnisation allant jusqu'à 30 millions de dollars aux pêcheurs de homard de l'Atlantique les plus touchés par la décision